Le Recteur
de l'Académie de Nantes
Chancelier des Universités

Nantes, le 2 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les consignes en vigueur à compter de ce mercredi 2 décembre :

- les voyages scolaires à Paris et en Île de France sont à nouveau autorisés. Toutefois les écoles et les établissements scolaires doivent continuer à déclarer préalablement ces voyages à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale ;

- le niveau « alerte attentat » du Plan Vigipirate est maintenu en Île-de-France ; il est donc demandé aux classes voyageant dans cette zone d'éviter les lieux extérieurs hautement touristiques. Les équipes qui encadrent les élèves doivent également assurer une vigilance accrue lors de ces déplacements ;

- l'interdiction de sorties scolaires sur le site de la COP 21 est maintenue jusqu'à la fin de la manifestation.

William MAROIS

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES
4, rue de la Houssinière - BP 72616 - 44326 NANTES cedex 3 - Tél. 02 40 37 37 04 - FAX. 02 40 37 33 90